

**NOTE AUX FAMILLES A PROPOS DE LA RENTREE 2018****1° - PROCEDURE D'INSCRIPTION**

<i><b>Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires à l'inscription de votre enfant, à savoir :</b></i>	<b>A déposer au lycée (1)</b>	<b>A conserver par les parents</b>	<b>Réservé Admin.</b>
* Une fiche d'inscription et de renseignements – Annexe 1 sauf Télé-inscription	X		
* Une fiche Santé – Annexe 2	X		
* Un calendrier de rentrée des élèves – Annexe 3		X	
* Une note concernant le Fonds Social – Annexe 4		X	
* Adhésion à la Maison Des Lycéens – Annexe 5	X		
* Bourses aux livres – Annexe 6		X	
* Une fiche intendance – Annexe 7	X		
* Une autorisation parentale/reconnaissance-biométrie – Annexe 8	X		
* Un mandat de prélèvement si vous optez pour ce mode de règlement – Annexe 9	X		
* Fonctionnement du service d'hébergement/restauration et modalités financières – Annexe 10		X	
* Liste des livres – Annexe 11		X	
* Inscription Transport scolaire TED <a href="http://www.ted.cg54.fr">www.ted.cg54.fr</a> – Annexe 12		X	
* Carte Jeun'Est – Annexe 13		X	
<i><b>Une autorisation parentale de sortie sera demandée à la rentrée</b></i>			

(1) Tous ces documents, dûment complétés devront être **obligatoirement** transmis à l'établissement (sous enveloppe en mentionnant au verso les nom et prénom de votre enfant) afin de valider l'inscription de votre enfant.

**2° - LISTE DES PIECES A FOURNIR :**

	<b>Réservé Admin.</b>
* Copie de la carte d'identité de l'élève recto-verso	
* Copie du livret de famille ( <i>page concernant uniquement l'élève</i> )	
* Copie des pages de vaccinations àagrafer à l'annexe 2 (fiche Santé)	
* En cas d'autorité parentale unique, <i>copie de la décision du JAF</i> (Juge des Affaires Familiales)	
* 1 RIB obligatoire (2 si prélèvement automatique).	

**3° - REMARQUES CONCERNANT LES ASSURANCES SCOLAIRES :** *nous vous conseillons fortement de contracter une assurance scolaire prévoyant d'une part une protection individuelle de votre enfant et d'autre part la responsabilité civile par rapport aux dommages causés à autrui.*

***LES ASSURANCES SCOLAIRES OFFRENT TOUTE GARANTIE.***

**4° - ALLOCATIONS de Rentrée Scolaire :** *vous n'avez plus à fournir de certificats de scolarité aux services de la CAF pour les enfants de plus de 16 ans s'ils sont encore solarisés. Vous devez donc vous connecter au site de la CAF [www.caf.fr](http://www.caf.fr) et effectuer votre télédéclaration. Les familles n'ayant pas d'accès Internet devront transmettre à la CAF une attestation sur l'honneur de la poursuite de la scolarité de leur enfant.*

*Pour vos besoins divers, des certificats de scolarité seront transmis mi-septembre par le biais des élèves.*